DÉCOUVREZ VOS AVANTAGES SOCIAUX

Guide pour Immigrés



L'équipe DROITS DES IMMIGRÉS ET DES RÉFUGIÉS protège et défend les droits des immigrés et des réfugiés en faisant progresser des politiques publiques pro-immigration et en fournissant une représentation juridique stratégique.

NORTH CAROLINA JUSTICE CENTER

PO Box 28068 | Raleigh, NC 27611
(919) 856-2570 | www.ncjustice.org

Réfugié(e)s et Demandeurs/ Demandeuses d'Asile

Si vous êtes réfugié(e) ou que vous avez un statut de demandeur/ demandeuse d'asile *approuvé*, des changements vont intervenir au niveau de Medicaid. Voici ce que vous devez savoir.

- Vous perdrez votre éligibilité pour Medicaid le 1er octobre 2026.
- Cependant, vous êtes éligible pour la couverture de l'Aide Médicale aux Réfugiés pendant 12 mois après avoir reçu le statut de demandeur/ demandeuse d'asile ou de réfugié(e). Vous pouvez contacter votre bureau local de services sociaux (DSS) pour faire une demande. Vous trouverez de plus amples informations ici.
- Si vous étiez officiellement réfugié(e) ou demandeur/demandeuse d'asile et que vous avez reçu votre permis de séjour permanent (carte verte), vous êtes *éligible immédiatement* pour Medicaid sans période d'attente après avoir reçu votre carte verte.
- Vous êtes éligible pour l'aide financière "Le Travail d'abord" (Work First) TANF et le Revenu de Sécurité Alimentaire (SSI) immédiatement après l'obtention du statut de réfugié(e) ou de demandeur/demandeuse d'asile, à condition que vous remplissiez tous les autres critères d'éligibilité. *Après* avoir reçu une carte verte, vous êtes également éligible immédiatement pour le programme d'assistance alimentaire SNAP (coupons alimentaires).
 - Les Réfugié(e)s peuvent faire une demande de carte verte après 1 AN aux États-Unis.
 - Les demandeurs/demandeuses d'asile peuvent faire une demande de carte verte après 1 AN aux États-Unis *avec un statut de demandeur/demandeuse d'asile approuvé*

NOTE IMPORTANTE:
Les réfugié(e)s et demandeurs/demandeuses d'asile qui sont des femmes enceintes ou des enfants de moins de 19 ans continueront à être éligibles pour Medicaid après le 1er octobre 2026, même s'ils/elles n'ont pas encore de carte verte.



Les temps d'attente pour l'approbation de votre carte verte peuvent être longs. Donc, si vous n'avez pas encore commencé les procédures pour obtenir votre carte verte, vous devriez parler avec un avocat dès que possible.

- Si vous êtes réfugié(e) ou demandeur/demandeuse d'asile et que n'avez PAS encore de carte verte, vous êtes éligible pour les programmes suivants, à

condition que vous remplissiez tous les autres critères d'éligibilité:

- Couverture médicale de **Healthcare.gov** (mais seulement jusqu'au 31 décembre 2026)
- Programme de Nutrition pour les Femmes, les Nourrissons et les Enfants (WIC)
- Petits déjeuners et déjeuners scolaires
- Prestations d'invalidité et de retraite de la Sécurité Sociale

Trouver d'autres solutions de soins de santé:

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour trouver des soins médicaux ou des médicaments sur ordonnance gratuits ou à coûts réduits, faire des demandes d'avantages sociaux, trouver des options locales en matière d'alimentation ou de logement, veuillez consulter la page des Ressources Médicales sur **www.ncjustice.org/health-resources**